

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023**

N°DCM-2023-014	L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :
OBJET :	
FINANCES	Étaient présents : M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT. Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. JANNET. Absent : néant.
Compte administratif 2022 Budget annexe camping	
Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 26	

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2022 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 97 651,16 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 11 560,30 €) et les recettes à la somme de 112 276,70 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 concernent :

- Les charges à caractère général : 32 574,29 € (énergies, réparations, maintenance).
- Les charges de personnel : 46 710,46 € (deux gérants + un saisonnier l'été).
- Les charges financières : 143,44 €.
- Les autres charges : 0,08 €.
- Les dotations aux amortissements : 18 222,89 €.
-

Les recettes de fonctionnement 2022 concernent :

- Les produits de services : 107 250,65 € (locations des emplacements et chalets).
- La taxe de séjour : 5 026,05 €.

A noter qu'aucune subvention d'équilibre n'a été versée par le budget principal.

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 9 032,93 € (principalement le remboursement d'emprunt pour la dernière année et un relevé topographique pour le camping).
- les recettes se sont élevées à la somme de 18 222,89 € (le solde d'exécution d'investissement 2021 est positif à 21 641,19 €).

... / ...

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 26 185,84 €.
- un excédent en section d'investissement de 30 831,15 €.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe camping ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le : 15/03/23

Et dépôt en Préfecture

Le : 15/03/23

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.